

# Pulsarlube PL7 (Graisse basse température)

## 1. INFORMATIONS DU FABRICANT

- 1) Nom du produit : Pulsarlube PL7 (Graisse basse température)  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : R800-90Q5-X00R-PEGJ
- 2) Utilisation recommandée de la substance chimique et restrictions d'utilisation
  - A. Description du produit : Lubrificateur électrochimique automatique à point unique
  - B. Restrictions d'usage : Non disponible sauf pour l'utilisation prévue du produit
- 3) Coordonnées du fournisseur

Pulsarlube GmbH  
Silostrasse 31b,  
65929 Frankfurt am Main,  
Allemagne

Numero di telefono e di posta elettronica:  
Tél.: +49 69 8700766 - 62 / - 63  
Fax : +49 69 8700766 - 69  
sales.eu@pulsarlube.com

Numéro d'appel d'urgence : +49 69 8700766 - 62 / - 63

## 2. Identification des dangers

### 1) Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2      H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3      H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2) Éléments d'étiquetage Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

- Pictogrammes de danger :



- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger : H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme..

- Conseils de prudence

#### <Prévention>

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

<Intervention>

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

<Elimination>

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :**

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

**Étiquetage supplémentaire**

EUH208 Contient acides gras, C18-insatd., dimères, composés avec les alkyl, 1H-imidazole-1-éthanol, 4,5-dihydro-2-nort-oil et les acides gras de tall-oil, Anhy-dride succinique, produits d'alkylation avec des oléfines ramifiées riches en C12 provenant de l'oligomérisation du propène, produits d'estérification hydrolysés avec de l'oxyde de propylène. Peut produire une réaction allergique.

**3) Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**3. Composition/informations sur les composants**

**2) Mélanges  
Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1	Aquatic Chronic 3;H412 Repr. 2; H361f	3 - 10
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	64742-53-6 265-156-6 649-466-00-2	Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332	1 - 10
amines alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C6-10	68603-55-4 271-663-3	Skin irr. 2; H315 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 3;H412	1 - 2.5
phénol comportant des groupes isobutylène, phosphate (3:1)	68937-40-6 273-065-8	Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	0.25 - 1
acides gras, C18-insatd., dimères, composés avec les alkyl, 1H-imidazole-1-éthanol, 4,5-dihydro-2-nort-oil et les acides gras de tall-oil	948-074-1	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3;H412	0.25 - 1
Anhydride succinique, produits d'alkylation avec des oléfines ramifiées riches en C12	943-535-3	Eye Dam. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	0.1 - 1

provenant de l'oligomérisation du propène, produits d'estérification hydroly-sés avec de l'oxyde de propylène

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## 4. Premiers secours

### 1) Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.  
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Demander conseil à un médecin.  
Dans le cas d'une blessure connue ou potentielle par injection haute pression, la victime doit consulter un médecin immédiatement.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Demander conseil à un médecin.

### 2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Le secouriste doit se protéger.

### 3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 1) Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

### 2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), composés sulfurés (H<sub>2</sub>S), thiols d'alkyle, sulfides, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

### 3) Conseils aux pompiers

- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.  
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

### 2) Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

### 3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Enlever toute source d'ignition.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Contacter les autorités locales compétentes.

### 4) Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas ingérer.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Aucun(e) à notre connaissance.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène

### 2) Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

### 3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 1) Paramètres de contrôle

Le fabricant recommande une valeur limite d'exposition pondérée sur 8 heures (<<TLV-TWA>>) de 5 mg/m<sup>3</sup>, d'après le <<Threshold Limit Value>> de l'ACGIH pour les brouillards d'huile minérale. Consulter les responsables locaux pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.

### 2) Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

##### Protection des mains

###### Matériel

néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton®.

###### Remarques

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux Produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

##### Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

##### Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

##### Filtre de type

filtre contre les vapeurs organiques

##### Mesures de protection

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Matière semi-solide à texture de beurre
Couleur	: or
Odeur	: Légère odeur de graisse.
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: -54 °C Mélange de fluides de base
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 187 °C
	Méthode: Creuset fermé Cleveland
	Mélange de fluides de base
Point de Feu	: 203 °C Mélange de fluides de base
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.8903 kg/l (15 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 129.8 cst (40 °C) Mélange de fluides de base 15.6 cst (100 °C) Mélange de fluides de base
Inflammabilité	: Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.
Propriétés explosives	: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, mauler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

## 2) Autres informations

Donnée non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 1) Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 2) Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 3) Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

### 4) Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 5) Matières incompatibles

Matières à éviter : Réactif avec agents oxydants, les acides, les alcalis et les agents réducteurs.

### 6) Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, POx, H2S, KOx, SbOx, sulfides, thiols d'alkyle, diphénylamine, alcènes, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

## 11. Informations toxicologiques

### 1) Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec les yeux  
Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau

o Toxicité aiguë

#### Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible  
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible  
Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants :

##### amines alkyles en C12-14, phosphates d'alkyles en C6-10 :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg,  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg,

## FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

### phénol comportant des groupements isobutylène, phosphate (3:1) :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg,
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 200 mg/L Durée d'exposition: 1 Heure Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg,

#### o Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit :

Remarques : Donnée non disponible

#### o Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit :

Remarques : Donnée non disponible

#### o Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Donnée non disponible

#### o Mutagénicité sur les cellules germinales

- Donnée non disponible

#### o Cancérogénicité

##### Produit :

Remarques : Il a été démontré que tous les composants énumérés dans l'annexe VI, à laquelle la note L s'applique, et contenus dans le produit présentent moins de 3% de DMSO extractibles, mesurés conformément à la norme IP346.

#### o Toxicité pour la reproduction

- Donnée non disponible

#### o Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Donnée non disponible

#### o Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

- Donnée non disponible

## 2) Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit :

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12. Informations écologiques

### 1) Toxicité

##### Produit :

Toxicité pour les poissons	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les microorganismes	: Remarques: Donnée non disponible

##### Composants :

### phénol comportant des groupements isobutylène, phosphate (3:1) :

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 0.8 mg/L Durée d'exposition: 96 Heure
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0.202 mg/L Durée d'exposition: 48 Heure
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0.093 mg/L Durée d'exposition: 90 jr Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0.0399 mg/L Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)

## 2) Persistance et dégradabilité

### Produit :

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

## 3) Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

## 4) Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 5) Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit :

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 6) Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit :

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 7) Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# 13. Considérations relatives à l'élimination

## 1) Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

# 14. Informations relatives au transport

## 1) Numéro ONU ou numéro d'identification

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**2) Désignation officielle de transport de l'ONU**

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**3) Classe(s) de danger pour le transport**

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**4) Groupe d'emballage**

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passenger) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**5) Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**7) Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques : ADR: Non réglementé.

ADN: Non réglementé.

RID: Non réglementé.

**15. Informations relatives à la réglementation**
**1) Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances : Non applicable

extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à : Non applicable

des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant : Non applicable

les polluants organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances : Non applicable

soumises à autorisation (Annexe XIV)

Classe de contamination de l'eau : WGK 2 Mise en danger significative de l'eau

(Allemagne)

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**2) Évaluation de la sécurité chimique**

## 16. Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin irr.	: Corrosion cutanée/irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ASTM	Société américaine pour les essais de matériaux
bw	Poids corporel
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
DSL	Liste nationale des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EC-Number	Numéro de Communauté européenne
ECx	Concentration associée à x % de réponse
ELx	Taux de charge associée à x % de réponse
EmS	Horaire d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)
ErCx	Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
GHS	Système général harmonisé
GLP	Bonnes pratiques de laboratoire
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IC50	Concentration inhibitrice demi maximale
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Marchandises dangereuses pour le transport maritime international
IMO	Organisation maritime internationale
ISHL	Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon)
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire des produits chimiques coréens existants
LC50	Concentration létale pour 50 % d'une population test
LD50	Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié
NO(A)EC	Effet de concentration non observe (négatif)
NO(A)EL	Effet non observé (nocif)
NOELR	Taux de charge sans effet observé
NZIoC	Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation pour la coopération économique et le développement
OPPTS	Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution
PBT	Persistant, bio-accumulable et toxique
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines
(Q)SAR	Relations structure-activité (quantitative)
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SDS	Fiche de Données de Sécurité
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des substances chimiques à Taiwan
TECI	Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
UN	Les Nations Unies
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

2) La première date de création : 11.02.2015

3) Le nombre et la date de révision finale : Nombre de révisions 05

La date de révision finale : 25.08.2023

### Informations supplémentaires

*Pulsarlube a préparé des fiches techniques soumises à des droits d'auteur pour la sécurité des produits afin de fournir des informations sur ses différents systèmes de graissage automatiques. Comme indiqué ci-dessus, le lubrificateur de graisse automatique Pulsarlube est un produit fabriqué qui n'entraîne aucune exposition à quelque produit chimique dangereux que ce soit dans des conditions d'utilisation normales. Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont formulées de bonne foi, à titre d'information seulement, et elles sont jugées exactes à la date de préparation. Cependant, Pulsarlube USA, Inc. NE RECONNAÎT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE RÉFÉRENCE*